



SAISON 2024/2025 - Modalités de paiement

Groupes Loisirs

Nous acceptons les règlements par chèques, espèces et carte bleue.

Pour les règlements en espèces et en CB, la totalité du montant de l'adhésion doit être payée au moment de l'inscription.

Les chèques doivent être établis à l'ordre du CGymSP.

ADHESION	Montant à régler		
	Cotisation*	Licence	TOTAL
Babygym	180 €	65 €	245 €
Eveil Evolugym	200 €		265€
AccesGym Freestyle Gym Trampoline Gymados Gymadulte	210 €		275€

La licence FFGym est obligatoire pour tous.
Une licence par adhérent

*cotisation annuelle pour 1 cours par semaine

POUR LES REGLEMENTS PAR CHEQUES UNIQUEMENT

nous récupérons tous les chèques à l'inscription et l'encaissement peut être différé comme suit :

Paiement en 1 fois	Paiement en 2 fois		Paiement en 3 fois		
	Encaissement 1	Encaissement 2	Encaissement 1	Encaissement 2	Encaissement 3
	<i>Mi-septembre</i>	<i>Mi-octobre</i>	<i>Mi-septembre</i>	<i>Mi-octobre</i>	<i>Mi-novembre</i>
245	125	120	85	80	80
265	135	130	95	90	80
275	140	135	95	90	90

Le dépôt des chèques se fait entre le 10 et le 15 de chaque mois.

Les chèques à virgules ne sont pas acceptés ! Merci de vous référer aux montants du tableau.